

**Le Président**

Troyes, le 02 avril 2021.

Mesdames et Messieurs  
les conseillers communautaires

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que la date de la prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au :

**Jeudi 08 avril 2021 à 19 h**  
**à l'Espace Argence (20 bis boulevard Gambetta)**

La séance portera sur l'ordre du jour ci-joint développé dans les rapports qui l'accompagnent.

Afin de pouvoir se conformer aux mesures sanitaires en vigueur, dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19, aucun public ne pourra être admis à l'exception des journalistes et des personnes qui, justifiant d'un motif professionnel, pourront assister à cette séance.

En conséquence, et conformément au II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, je vous informe que nos débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Comptant sur votre présence, et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François BAROIN

